

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

OBJET – Subventions

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHAMPION afin de faire un point sur les 3 demandes de subvention suivantes :

- | | |
|--|---------|
| Coopérative scolaire – subvention - | 2 000 € |
| - Coopérative scolaire – remboursement USEP | 900 € |
| - Association du personnel | 600 € |
| - Madame le Maire propose de verser les subventions énumérées ci-dessus. | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de ces subventions.

Madame le Maire indique que le Comité des Fêtes a également demandé une subvention et demande aux membres de cette association de quitter l'assemblée afin de pouvoir en délibérer.

MM. BERTRAND Rudy, PRONNIER Bruno, BURNICHON Philippe, DIEU Annick, CARDON Marie-Christine, NIQUET Béatrice, LE COINTE Maïté, DEREIGNAUCOURT Christiane quittent la séance.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHAMPION afin de faire le point sur la demande de subvention présentée par le Comité des Fêtes.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 4000 € au Comité des Fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane
Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

OBJET – Demande de subvention Fonds vert – passage aux leds

Vu le code général des collectivités territoriales.

VU la loi de finances pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022.

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

CONSIDERANT que ce fonds vert est abondé à la hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

CONSIDERANT que le projet communal pour le passage aux leds de l'éclairage public consistant à remplacer des lanternes pour un montant hors taxe de 93 633.12 € HT.

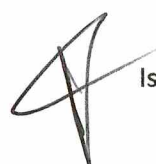
CONSIDERANT que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention pouvant 40 % du montant hors taxe des travaux dont le montant est estimé à 93 633.12 HT au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, madame le Maire à signer tout acte et documents relatifs à cette subvention.

Le conseil municipal s'engage à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds vert et le taux réellement attribué.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

OBJET – VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter au titre du FIPD une subvention de 19 389 € concernant l'installation de la vidéoprotection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

OBJET – Cadeau départ en retraite

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur PIERRARD Patrick, Directeur de l'école Joliot Curie/Louise Dégardin, fait valoir ses droits à la retraite et à cette occasion, propose de lui offrir un cadeau d'une valeur de 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette proposition.

Cette dépense sera mandatée au compte 623 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maité, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – Forfait repas animation : Nouvelle grille tarifaire

Madame le maire expose,

La tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

En ce qui concerne les enfants ne résidant pas dans les communes mais qui y sont scolarisés, aucune distinction ne sera faite en fonction de la commune d'origine des enfants et le tarif appliqué sera celui correspondant au quotient familial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Vu la délibération du 12 juin 2018 approuvant les tarifs de la restauration scolaire applicable au 27 août 2018 et modifiée par délibération du 27 juillet 2022

Vu la délibération instituant la tarification sociale,

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale,

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies :

- La commune est éligible à la fraction cible de la Dotation de solidarité Rurale
- La tarification sociale comporte au moins 3 tranches
- La tranche la plus basse ne doit pas dépasser un euro

Considérant que l'aide de l'état prendra la forme d'une subvention de 3 € pour les tarifs jusqu'à 1 €

Considérant les objectifs de la politique municipale visant à limiter au maximum les charges pesant sur les familles,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	19
Votants	23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – INSTAURATION DE LA TARIFICATION SOCIALE « DISPOSITIF DE LA CANTINE A 1 EURO

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les écoles élémentaires et des écoles maternelles depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'aide est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles (quotient familial)
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser un euro par repas

Les communes et intercommunalité concernés sont

- Les communes éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale qui ont conservé la compétence cantine
- Les établissements publics de coopération Intercommunale ayant la compétence cantine lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération du 28 juin 2023 approuvant les tarifs de la restauration scolaire applicables au 1^{er} septembre 2023.

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,
Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et défavorise la mixité sociale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Instaure la tarification sociale dans nos restaurants scolaires
- Met en place cette tarification sociale à compter du 1^{er} septembre 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27

☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation :

22/06/2023

Date de la séance

28/06/2023

Date d'affichage

23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

Nombre de membres

En exercice 23

Présents 19

Votants 23

OBJET – REVISION TARIFAIRE - Avenant N° 1 au marché de 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Société API Restauration assure la prestation pour le marché « fourniture de repas au deux cantines scolaires ainsi qu'aux centres de loisirs de la Commune de Saleux ».

L'avenant vise à modifier la formule d'actualisation comme suit :

$P = P_0 \times (0.50 PA/P_{ao} + 0.50 S/S_0)$, à savoir que :

PA et Pao : indice 1763868

S et SO : indice 10562741

Madame le Maire communique au conseil municipal la révision des tarifs au 1^{er} juillet 2023 :

	Anciens tarifs TTTC	Nouveaux tarifs TTC
Repas maternel/primaire	2.65 €	2.86 €
Repas adultes	2.65 €	2.86 €
Pique-Nique maternel/primaire	3.70 €	4.00 €
Pique-nique Adulte	3.89 €	4.21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette révision de prix.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27

☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation :

22/06/2023

Date de la séance

28/06/2023

Date d'affichage

23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul

Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

Nombre de membres

En exercice 23

Présents 19

Votants 23

OBJET – TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE au 1^{er}/09/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Le matin : 0.80 €

Le soir : de 16h30 à 17h45 : 1.20 € (avec goûter)

Et de 17h45 à 18h45 : 0.80 €

Une pénalité de 15 € sera appliquée si dépassement des horaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREIGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREIGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREIGNAUCOURT Christiane

OBJET – Tarifs accueils de loisirs (ALSH) au 1^{er} septembre 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour les centres de loisirs les tarifications suivantes et d'adhérer au service CAF PRO pour calculer les quotients familiaux :

QUOTIENT	Tarifs centre de loisirs Journée	Taris Cantine
Inférieur ou égal à 1000 €	5 €	1 €
De 1001 à 1999 €	6 €	3.60 €
De 2000 € et plus Et sans justificatif	7 €	4 €

Les tarifs pour l'accueil du matin et du soir sont identiques aux tarifs de l'accueil périscolaire, soit

Le matin 0.80 € - le soir : de 17h00 à 18 h00 : 1.20 € et de 18h00 à 18h45 : 0.80 €

Une pénalité de 15 € sera appliquée si dépassement des horaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette tarification.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – TARIFICATION LOCATION SALLE ANDRE CHAUVIN AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire propose de modifier comme suit les tarifs de la salle André Chauvin :

Bénéficiaires	Durée	Vaisselle	Taris
Particuliers de SALEUX	Week-end	Avec Sans	440€ 350 €
Du mardi au Jeudi	Journée	Avec ou sans	220 €
Associations et particuliers d'Amiens Métropole	Week-end	Avec San	550 € 440 €
Association et particuliers hors Amiens Métropole	Week-end	Avec Sans	660 € 550 €
Concours et examens Du mardi au jeudi	Journée	Sans	300€
Réunions politiques, syndicales, organisme ou entreprises	Journée	Sans	400 €
Elus ou personnel	Week-end	Avec ou sans	175 €
Associations locales	Week-end	Avec Sans Sans	275 € 200 € 100 €
Particuliers de SALEUX (uniquement pour un deuil)	½ journée	Avec	30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 20 pour – 3 contres (MM. LOMBARD, DUCHENE, AVIEZ) émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer les contrats de location.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 03.22.33.27.27
☒ 03.22.33.27.29

Date de la convocation : 22/06/2023
Date de la séance 28/06/2023
Date d'affichage 23/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle André Chauvin sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Nombre de membres
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, CHAMPION Jean-Paul, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BURNICHON Philippe, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, DIEU Annick, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane

Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle
Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur CHAMPION Jean-Paul
Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Madame DEREGNAUCOURT Christiane
Monsieur BUTIN Hervé donne pouvoir à Monsieur DEMOLLIENS Thierry

Secrétaires de séance : Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – TARIFICATION LOCATION SALLE ESPACE EUGENE VIANDIER AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire propose de modifier comme suit les tarifs de la salle Espace Eugène Viandier :

Bénéficiaires	Durée	Vaisselle	Taris
Particuliers de SALEUX Du mardi au Jeudi	Week-end	Avec Sans	770 € 605 €
	Journée	Avec Sans	440 € 220 €
Associations et particuliers d'Amiens Métropole Du mardi au jeudi	Week-end	Avec Sans	1100 € 770 €
		Avec Sans	550 € 275 €
Association et particuliers hors Amiens Métropole Du mardi au Jeudi	Week-end	Avec Sans	1210 € 880 €
		Avec Sans	550 € 275 €
Concours et examens Du mardi au jeudi	Journée	Sans	400 €
Réunions politiques, syndicales, organisme ou entreprises	Journée	Avec Sans	720 € 550 €
		Avec ou sans	250 €
Elus ou personnel	Week-end	Avec ou sans	250 €
Associations locales	Week-end	Avec Sans	500 300
		Gratuité pour la 1 ^{ère} location de l'année	
Particuliers de SALEUX (uniquement pour un deuil)	½ journée	Avec	50

Madame le Maire propose de modifier comme suit les tarifs de la salle Espace Eugène Viandier :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 20 pour – 3 contre (MM. LOMBARD, DUCHENE, AVIEZ) émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer les contrats de location

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

